

2024/

## Décision 2024/43



### Modification de l'appel d'offre ouvert pour l'Accord-cadre à bons de commande de petites fournitures pour le réseau d'éclairage public de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis

La présente consultation a pour objet la fourniture de petites fournitures nécessaires au fonctionnement du réseau d'éclairage public de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Le présent accord-cadre est alloté comme suit :

- Lot n°1 – Fournitures électriques
- Lot n°2A – Quincaillerie électrique – Lot n°2B – Quincaillerie
- Lot n°3 – Horloges éclairage public

Le montant maximum de l'accord-cadre est fixé à 500.000 € HT répartis comme suit Lot n°1 – 200 000 € HT / Lot n°2A – 100 000 € HT / Lot n°2B – 100 000 € HT / Lot n°3 – 100 000 € HT.

Le présent avenant a pour objet la modification de la périodicité des révisions prévue à l'article 3-3.3 du cahier des clauses particulières (CCP). En accord avec l'ensemble des parties, les révisions prévues trimestriellement ne seront réalisées plus qu'une seule fois par an.

Dans le bordereau de prix unitaires du lot 2A, les prix unitaires référencés QA61, QA62 et QA63 sont supprimés – doublons des prix unitaires QA54, QA56 et QA58.

*Vu l'avenant n°3 annexé à la présente décision,*

*Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,*

*En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,*

## DÉCIDE

- **De modifier l'accord-cadre objet de la présente décision comme indiquée ci-dessus ;**
- **De signer l'annexe jointe à la présente décision.**

<b>Acte certifié exécutoire</b> Transmission en Sous-Préfecture le 22/10/2024 Publication le 22/10/2024 <i>Vu, Le Président – Serge SIMEON</i>	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 22/10/2024 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON  
---	--

### **IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



# APPEL D'OFFRE OUVERT POUR L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE DE PETITES FOURNITURES POUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

## AVENANT N°03

### **I. Identification du pouvoir adjudicateur**

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis  
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS  
☎ 03 27 75 84 79 📧 [secretariat@caudresis-catesis.fr](mailto:secretariat@caudresis-catesis.fr) SIRET : 200 030 633 00198

### **II. Identification de la procédure :**

Appel d'offres ouvert en vertu de l'article L2124-2 du code de la commande publique.

### **III. Objet et étendue de l'accord-cadre**

- Objet : La présente consultation a pour objet la fourniture de petites fournitures nécessaires au fonctionnement du réseau d'éclairage public de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
- Allotissement : Lot n°1 – Fournitures électriques / Lot n°2A – Quincaillerie électrique – Lot n°2B – Quincaillerie / Lot n°3 – Horloges éclairage public
- Forme : Accord-cadre à bon de commande conformément aux articles R2162-13 et suivants du code de la commande publique
- Montant maximum : 500.000 € HT répartis comme suit Lot n°1 – 200 000 € HT / Lot n°2A – 100 000 € HT / Lot n°2B – 100 000 € HT / Lot n°3 – 100 000 € HT
- Nature : Fourniture
- Date de début : Date de notification de l'avis d'attribution
- Durée d'exécution : 1 an(s) renouvelable tacitement 3 fois
- Lieux de livraison : Services techniques communautaires - 39 rue de Ligny 59540 CAUDRY

### **IV. Titulaires :**

#### **Lots n°1, n°2A et 3 :**

- Dénomination sociale : SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION
- Adresse : Av. des Deux Vallées, F - 59554 Raillencourt-Sainte-Olle
- Adresse internet : <https://www.sonepar.fr/>
- Code NUTS : FRE11
- Code d'identification national : 82448465300012
- Le titulaire est une PME : non.

**Lot n°2B :**

- Dénomination sociale : EITF
- Adresse : 81d Rue d'Hermenne, F - 59267 Proville
- Adresse internet : <https://www.omexom.fr/implantations/eitfreseaux/>
- Code NUTS : FRE11
- Code d'identification national : 68682020000026
- Le titulaire est une PME : oui.

**V. Objet du présent avenant****V-1. Périodicité de la révision**

Le présent avenant a pour objet la modification de la périodicité des révisions prévu à l'article 3-3.3 du cahier des clauses particulières (CCP) :

**V.1.1. Rédaction initiale****3-3.3. Révision des prix**

Conformément à l'article 10.2.2. du CCAG-FCS, les prix unitaires étant directement affectés par les fluctuations de cours mondiaux, il est procédé à une révision des prix au tous les trois mois à compter de la date de notification du marché.

Les prix à payer sont ceux applicables à la date de la livraison, pour ce faire le titulaire précisera dans sa demande de paiement la date de livraison des fournitures à régler.

Les prix des demandes de paiement seront révisés selon la formule ci-dessus :

$$P = P0 \times (0,20 + 0,80 \frac{I}{I0})$$

dans laquelle :

- P = le montant du prix de la demande de paiement révisé ;
- P0 = le prix de la demande de paiement initial ;
- I = la dernière valeur connue et ferme de l'indice de prix de production de l'industrie française pour les marchés extérieurs – CPF 27.40 – Appareils d'éclairage électrique à la date de livraison des fournitures ;
- I0 = la valeur du mois de juin 2023 de l'indice de prix de production de l'industrie française pour les marchés extérieurs – CPF 27.40 – Appareils d'éclairage électrique.

Le coefficient de révision est arrondi au millième supérieur.

Le montant de la révision est calculé par l'acheteur à réception de la demande de paiement.

**V.1.2. Rédaction modifiée**

Conformément à l'article 10.2.2. du CCAG-FCS, il est procédé à une révision des prix unitaires dès l'adoption du présent avenant, puis à chaque date anniversaire de l'accord-cadre. Pour ce faire, le titulaire transmet au moins un mois avant cette date sa proposition des révisions des prix unitaires conformément à la formule ci-dessous indiquée.

Les prix à payer sont ceux applicables à la date de la livraison, pour ce faire le titulaire précisera dans sa demande de paiement la date de livraison des fournitures à régler.

Les prix des demandes de paiement seront révisés selon la formule ci-dessus :

$$P = P0 \times (0,20 + 0,80 \frac{I}{I0})$$

dans laquelle :

- P = le montant du prix de la demande de paiement révisé ;
- P0 = le prix de la demande de paiement initial ;
- I = la dernière valeur connue et ferme de l'indice de prix de production de l'industrie française pour les marchés extérieurs – CPF 27.40 – Appareils d'éclairage électrique à la date de livraison des fournitures ;

- I0 = la valeur du mois de juin 2023 de l'indice de prix de production de l'industrie française pour les marchés extérieurs – CPF 27.40 – Appareils d'éclairage électrique.

Le coefficient de révision est arrondi au millième supérieur.

Le montant de la révision est calculé par l'acheteur à réception de la demande de paiement.

## V-2. Suppression des doublons

Dans le bordereau de prix unitaires du lot 2A, les prix unitaires référencés QA61, QA62 et QA63 sont supprimés – doublons des prix unitaires QA54, QA56 et QA58.

## VI. Incidence financière de l'avenant

L'avenant n'a pas d'incidence financière.

## VII. Accord des parties

Avenant approuvé par l'ensemble des parties et réalisé à en deux exemplaires originaux,  
Décision n°DEC2024.43,

Prénom, NOM et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature et notification	Signatures
Serge SIMÉON, Président Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis	Beauvois-en-Cambrésis Le ... octobre 2024, Décision n°2024/...	
M. Antoine FAUQUETTE, Responsable marchés publics SONEPAR	Avenant notifié au titulaire, Le ... octobre 2024,	
M. Pierre Yves THERET Chef d'entreprise EITF	Avenant notifié au titulaire, Le ... octobre 2024,	

(\*) le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2024_43
Objet :	Décision N°2024/43 - Modification de l'appel d'offre ouvert pour l'Accord-cadre à bons de commande de petites fournitures pour le réseau d'éclairage public de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20241022-DEC2024_43-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20241022-DEC2024_43-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEC2024.43.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20241022-DEC2024_43-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	488 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 octobre 2024 à 13h58min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 octobre 2024 à 13h58min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 octobre 2024 à 13h58min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 octobre 2024 à 13h58min25s	Reçu par le MI le 2024-10-22